



A.E.P.N.R.D

Association pour l'Étude et la Protection de le région de Damgan

Avis de l'AEPNRD au sujet de l'enquête publique en vue du renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration.

Damgan, le 23 mars 2021

Envoyé par mail à eprejetstep@damgan.fr

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1° du code de l'environnement présentée par la commune de Damgan en vue du renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Damgan.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-dessous les remarques de notre association concernant l'autorisation de rejet de la station de Damgan.

De notre point de vue, le renouvellement de cette autorisation de rejet doit se faire en tenant compte des défis du changement global.

- La station d'épuration de Damgan connaît des dysfonctionnements liés principalement à l'infiltration des eaux parasites dans le réseau qui aboutissent dans la station. Ces eaux parasites peuvent soit être le fait du mauvais état du réseau, soit la conséquence de mauvais branchements. Il faudra de nombreuses années pour résoudre ces problèmes, même dans le cas d'un plan de travaux.

Les contrôles d'assainissement sont souvent difficiles à effectuer du fait qu'une grande partie des logements sont des résidences secondaires inoccupées une bonne partie de l'année.

La commune de Damgan a-t-elle réussi à mettre en place un protocole pour contrôler ces résidences secondaires ? Quel pourcentage de domiciles reste non contrôlés au bout des campagnes ? Comment contraindre les propriétaires à effectuer ces contrôles ?

- Un Schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales est un préalable indispensable à la bonne gestion du territoire. Un flou semble exister aujourd'hui sur les documents à disposition à la mairie à ce sujet.

- Les communes d'Ambon et de Damgan continuent et vont continuer (PLU, SCOT) à voir leur population augmenter. Il faut donc s'assurer que la station restera correctement dimensionnée et performante pour recevoir cette augmentation des flux. La désinfection de l'eau par rayonnement UV (ultra-violet) tend à s'imposer en France dans de

nombreuses stations d'épuration. Elle peut effectivement constituer l'une des étapes d'un traitement plus performant pour la destruction des micro-organismes.

- Au sujet, de l'augmentation de la population et de ces conséquences sur le fonctionnement de la station, il conviendrait de clarifier les limites qui font varier les dates de l'interdiction de rejet en mer. Le mode de fonctionnement de la station en lien avec les seuils EH et les dates d'interdiction de rejet ne doivent pas prêter à interprétation. Il semble bien que nous soyons passés en phase 2 alors que les dates de la phase 1 sont toujours appliquées.

- En cas de volume trop important arrivant à la station (lors de fortes pluies, pendant des pics de population), les eaux usées sont parfois envoyées directement dans les lagunes sans passer par le système d'épuration de la station. Cette situation perdure-t-elle ? Si oui, des prélèvements et des contrôles sont-ils prévus ?

Les eaux se déversent ensuite dans l'étang du Loch sans passer par la station, puis en mer. L'étang du Loch est donc un lieu à surveiller avant les rejets en mer. D'autant plus qu'il collecte également les eaux pluviales du bassin versant.

- Dans une station balnéaire, site de pêche à pied et une zone ostréicole, la qualité de l'eau doit être une priorité. Toutes les techniques doivent être utilisées pour atteindre une qualité exemplaire des rejets en mer et garantir la santé des usagers. Les contrôles doivent être exigeants et approfondis. On ne peut trouver que ce que l'on cherche, aussi faut-il être pointilleux sur les recherches à effectuer (germes, métaux lourds...). Qu'en est-il du traitement des résidus de médicaments et notamment des antibiotiques qui ont des conséquences désastreuses sur les organismes vivants ? Ils sont présents dans l'eau rejetée dans le milieu naturel, mais aussi dans les boues d'épandage. Le traitement de ces produits est d'autant plus nécessaire dans une commune marquée par un fort vieillissement de la population. La consommation de médicaments s'accroissant avec l'âge, les eaux usées de Damgan doivent contenir de nombreuses molécules.

L'Académie de pharmacie a publié le premier rapport sur ce sujet en 2008, puis un second en 2019 qui indique « *la préoccupation de la préservation de la qualité des milieux aquatiques dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau a conduit à l'introduction de molécules à usage de médicaments dans une liste de vigilance. Aujourd'hui, en France, une dizaine de ces molécules figurent dans la liste des molécules pertinentes à surveiller dans les plans de suivis des milieux aquatiques* ». « *À titre d'exemple, une vaste étude de suivi des micropolluants des eaux usées a été conduite en Europe (EU Wide Monitoring Survey on Waste Water Treatment Plant Effluents, 2012). Les RdM les plus fréquemment détectés dans plus de 80 % des échantillons d'eaux usées analysés sont, entre autres, le tramadol, la venlafaxine, la codéine, le fluconazole, la benzotriazole, le bisoprolol, la ciprofloxacine, l'oxazépam, la carbamazépine, le diclofénac, la sulfaméthoxazole, le triméthoprime* » L'amélioration des performances des stations d'épuration des eaux usées (procédé photochimique ?) qui permettrait la dégradation totale des xénobiotiques présents dans l'eau est une des solutions proposées pour relever ce défi dans le cadre du changement global. La solution consisterait donc à équiper aussi la station d'épuration d'une étape de traitement supplémentaire dans ce domaine.

- Le problème du phosphore est soulevé. Il est important de trouver des solutions pour l'étang du Loch, mais aussi pour nos plages qui connaissent une augmentation de la

présence d'algues vertes, même si la prolifération est limitée par rapport à d'autres secteurs du littoral breton.

- Peut-on également mettre en place des techniques de filtration des micro-plastiques et faire de Damgan une station pilote dans ce domaine ?

En effet, cette pollution, invisible à l'œil nu, prend des dimensions considérables. Les effets nocifs directs et indirects de ces micro-polluants sont aujourd'hui bien documentés en milieu aquatique. On commence à comprendre l'ampleur de leur impact sur les écosystèmes terrestres (dont les sols) et sur la santé humaine. Les terres cultivées sont une source importante de ces micro-plastiques par le biais de l'épandage des boues des stations d'épuration. Il n'est rien prévu aujourd'hui, dans les plans d'épandage pour lutter contre cette pollution que devront gérer les générations futures. Cela va à l'encontre des principes du développement durable.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour l'AEPNRD, sa Présidente,
Véronique Kedzierski